



UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE

— 1882 —

MONSIEUR JEAN-CLAUDE GAUDIN
PRESIDENT
METROPOLE AIX- MARSEILLE – PROVENCE
Direction Juridique, Schéma, grands projets et
Contentieux
Service Juridique, Accompagnement des services
publics
Les Docks – Atrium 10.7
10, Place de la Joliette
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

Marseille le 27 avril 2018

Objet : Procédure n° 71170271- Délégation de service public pour la gestion du périmètre DSP4 du Vieux-Port de Marseille.

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 17 avril 2018, consécutif à notre réunion du 11 avril 2018, nous avons l'honneur de déposer notre offre finale pour la délégation de service public en objet. Le dossier d'offre est constitué du Mémoire Technique, du Contrat et de leurs annexes.

Nos réponses, des 20 septembre 2017 et du 29 mars 2018, ont détaillé les éléments économiques et financiers de notre offre.

Après une seule brève réunion du 11 avril, votre dernière demande du 17 avril 2018 nous impose une réponse au plus tard le 27 avril 2018.

Dans ce délai très bref, il nous est difficile de mesurer l'impact sur l'équilibre financier de notre offre finale des nouveaux éléments introduits dans vos courriers et particulièrement dans les « éléments généraux » du dernier.

Ainsi, nous avons modifié notre proposition de contrat pour respecter au mieux la procédure d'attribution des postes à flot et à terre sur décision du Président de la Métropole. Nous sommes sans vision précise des modalités d'application de la procédure en matière de facturation transitoire des places « passager » pour les candidats postulants sur la liste d'attente. Or, cet aspect a une incidence sur notre compte de résultat.



UNION NAUTIQUE MARSEILLAISE

1882

De plus, la redevance contractuelle, prévue comme négociable dans le règlement de consultation est de fait imposée dans ce délai, et semble déterminer de risques disproportionnés.

De même, nous n'avons pu vérifier la faisabilité sur tout leurs aspects des travaux de rénovation du bâtiment du Rowing Club (audit, permis de travaux et de construire, contraintes techniques et réglementaires...).

Nous restons à disposition pour toute nouvelle réunion de négociation pour permettre une meilleure compréhension utile à l'examen de notre offre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression respectueuse de notre considération.

Sylvère CAILLOL
Président

PJ :

- Mémoires Technique
- Contrat et annexes

Union Nautique Marseillaise
34 boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE
Tél : 04 91 52 59 71
E-mail : secretariat@unm1882.fr